

Nombre de
membres en
exercice

27

Présents et
représentés

25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY

SEANCE du 3 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux
Le trois du mois de juin à huit heures

Le BUREAU du Grand Anancy, dûment convoqué en séance officielle le vingt sept mai deux mille vingt-deux, s'est réuni en visioconférence en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date
d'affichage

8 JUIN 2022

Déposée en
Préfecture le

7 JUIN 2022

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Christian ANSELME, François ASTORG, Pierre BRUYERE, Sandrine DALL'AGLIO, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Patrick LECONTE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Catherine MERCIER-GUYON, Thomas MESZAROS, Magali MUGNIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Jean-Louis TOÉ

Etaient excusés

Gilles FRANÇOIS, Aurélien MODURIER

Charlotte JULIEN est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

DISPOSITIF D'AIDE À LA DÉSIMPERMÉABILISATION DES SOLS - SUBVENTION AU LYCÉE BAUDELAIRE

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCBL-2018-0066 du 21 décembre 2018 portant approbation des statuts du Grand Anancy et disposant que l'EPCI est compétent en matière de gestion des eaux pluviales urbaines ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Anancy n° DEL-2022-82 du 12 mai 2022 portant approbation du dispositif d'aide financière à la désimpermeabilisation des sols et déléguant au Bureau le soin de fixer, valider et décider des aides ;

Vu les crédits inscrits au budget 2022 (chapitre 204) ;

Le lycée Charles Baudelaire à Anancy projette de réaménager la cour de l'établissement qui s'étend sur environ 6 000 m² et qui est essentiellement minérale et imperméable.

Plus de 100 lycéens se sont mobilisés pour repenser cet espace au travers d'un projet prévoyant notamment :

- la désimpermeabilisation de la cour sur une surface de 4 400 m² ;
- la gestion des eaux pluviales à la source en favorisant l'infiltration ;

- la végétalisation des espaces (toitures végétalisées, plantations arborée, arbustive et prairiale).

Le coût estimatif de ce projet est de 391 400 € HT, soit 469 680 € TTC. Un plan de financement participatif a été élaboré, incluant une subvention de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse à hauteur de 316 400 €.

Dans ce cadre, le lycée Baudelaire a sollicité le 18 mai 2022 le Grand Anancy afin d'obtenir une aide au titre de la désimperméabilisation des sols.

Après instruction du dossier, il ressort que le projet remplit l'ensemble des critères d'éligibilité du dispositif d'aide du Grand Anancy :

1. le projet bénéficie d'une subvention de l'Agence de l'Eau ;
2. le projet prévoit de la végétalisation avec un effort de biodiversité ;
3. le projet pourra servir de « vitrine » et pourra être visité (à la demande du Grand Anancy) ;
4. le projet fournit des garanties de durabilité et prévoit pour cela un cahier des charges pour l'entretien des espaces ;
5. le projet s'appuie sur un financement participatif.

Il est rappelé que l'aide du Grand Anancy s'élève à 10 % du montant de la subvention de l'Agence de l'Eau, dans un plafond de 20 000 € TTC.

LE BUREAU DECIDE :

- de valider la notification d'attribution de la subvention au lycée Baudelaire pour un montant maximum de 20 000 € ;
- d'attribuer la subvention au lycée Baudelaire, prévue dans l'enveloppe budgétaire ;
- de procéder au versement de ladite subvention sur présentation par le lycée Baudelaire des justificatifs, conformément à la délibération n° DEL-2022-82 du 12 mai 2022 ;
- d'autoriser la Présidente à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 25

AINSI DELIBERE,

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,



Sébastien LENOIR.